



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



ECHAFAUDAGE DE PIEDS ET ROULANT

**Monteur Utilisateur et Vérificateur
Journalier R408 et R457**

VALEUR AJOUTEE

Obtenez votre attestation formation exigé par la réglementation

OBJECTIFS

Se situer et être acteur de la prévention des risques. Monter et démonter un échafaudage de pied et un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant. Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied. Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant. Utiliser un échafaudage de pied et un échafaudage roulant en sécurité

INTERVENANT

L'intervenant dispose d'une habilitation à former délivré par l'INRS

DATES – DUREE

Nous consulter

Durée : 21 heures

Jours : 3 journées

TARIF ET FINANCEMENTS EVENTUELS

Tarif : 980€

Accompagnement aux démarches de financement :

Chef d'entreprise : FAFCEA ; Salarié : OPCO, Demandeur d'emploi : France Travail

Horaires : de 8h00 -12h00 et 13h00 - 16h00

Lieu de formation : CMA Formation Saint André

CMA FORMATION

Centre de Saint André **0262 46 62 00**
formationcontinue.est@cma-reunion.fr
www.artisanat974.re

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Le bulletin d'inscription et le règlement sont à retourner à J -15 date de démarrage de la formation.

Démarrage de la formation à partir de 6 stagiaires

PUBLICS ET PRE-REQUIS

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieur à 24m

Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et / ou montage.

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur et port de charges.).

Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage/démontage des échafaudages, donné dans le cadre d'un suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du code du travail.

Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur

MÉTHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apport de connaissances théoriques, exposés, simulation et mise en situation pratique.

L'animation de la formation s'appuiera sur des méthodes actives et participatives tout en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés par les participants.

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

CONTENU DE LA FORMATION

Les enjeux de la prévention. Les rôles et responsabilités des différents acteurs. La prévention des risques : Signaler les situations dangereuses/Communiquer/rendre compte. Les différents types d'échafaudages de pieds et roulants, et leurs domaines d'utilisation. L'exploitation de la notice du fabricant. La préparation du montage. Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel) et d'échafaudage roulant. Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe et d'un échafaudage roulant en sécurité. Les vérifications journalières de l'échafaudage de pied. L'examen d'adéquation – l'examen de montage et d'installation d'un échafaudage roulant. La vérification journalière (examen de l'état de conservation) et compte rendu de vérification d'un échafaudage roulant. Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratique.

MODALITES D'EVALUATION

A l'issue de la formation et sous réserve de satisfaction aux exigences des épreuves évaluatives, une attestation de compétences formation validant les acquis est délivrée au participant formation validant les acquis est délivrée au participant.

En cas de de difficultés liées à un handicap, merci de nous contacter afin d'établir des modalités d'accessibilités et d'adaptations de la formation.



Cofinancé par
l'Union européenne